

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 09 juin 2022

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 02/06/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le neuf juin à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 6	
Votants : 7	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Nadine BEAUFILS, Laure LAMETH, Stéphane DIET
Pour : 7	Représentés : René AMARGER par Jean-Luc GOAREGUER
Contre : 0	Excusés :
Abstentions : 0	Absents :
	Secrétaire de séance : Laure LAMETH

Objet : Choix du locataire et fixation du loyer pour le logement de La Mannette - 2022_DE_020

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de résiliation de l'actuelle locataire de la maison située au village de La Mannette, celle-ci part fin juin 2022. Il présente ensuite les 5 demandes de locations reçues.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer le prix de location de choisir le futur locataire.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.
Considérant les demandes de locations déposées en mairie.
Après en avoir délibéré, décide :

- * de louer le logement de la Mannette à Madame Cathy DUMAS, à compter du 15/06/2022,
- * de fixer le prix du loyer mensuel à 360 €, en précisant que celui-ci sera réévalué chaque année à la date anniversaire du bail en fonction de l'indice de revalorisation des loyers,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 13/ 06/ 2022 et publié ou notifié le 09/ 06/ 2022
--

